

## 1 – VISITEZ LE BIEN

---

Afin de pouvoir participer à la vente, **UNE VISITE DU BIEN EST OBLIGATOIRE.**

Nous vous remercions de bien vouloir cliquer sur « demande de visite » et de vous rendre directement sur les lieux pour visiter le terrain.

Les visites pour un terrain sont libres et se font de façon autonome.

## 2 – FAITES UNE PREMIERE OFFRE

---

Une fois la visite effectuée, vous recevrez un email vous invitant à déposer une offre en ligne, au prix de départ indiqué sur la fiche produit. Veuillez cliquer sur « Commencer » dans le mail, afin de déposer votre offre.

Dans ce cadre, il vous sera demandé de charger des documents justificatifs, notamment pièce d'identité, preuve de détention des fonds, et accord de principe de la banque si vous souhaitez financer via un emprunt.

Vos justificatifs financiers doivent permettre de couvrir le montant du prix de départ.

Votre offre doit être signée électroniquement afin d'être prise en compte.

**VOTRE DOSSIER DOIT ETRE COMPLET AVANT L'OUVERTURE DE LA VENTE, dont la date figure sur la fiche produit.**

## 3 – PARTICIPEZ AUX ENCHERES

---

Si votre dossier est complet vous serez autorisé à participer à la vente.

Prenez bien connaissance des éléments suivants :

- Minimum d'augmentation : inscrit sur la fiche produit
- Date et heure de fin de vente, et système d'enchère glissante
- Enchère automatique

**S'agissant d'une mise en concurrence en ligne, placer la meilleure offre ne vous assure pas de remporter le bien. Le Vendeur reste libre de choisir l'acquéreur sur la base de critères multiples : prix, conditions suspensives, projet, etc...**

## 4 – FINALISEZ VOTRE ACQUISITION

---

A la fin de la vente, et si votre offre fait partie des plus élevées, nous vous demanderons (i) d'authentifier votre offre en ligne et (ii) de fournir des documents justificatifs complémentaires.

**Les ventes Agorastore sont des ventes de gré à gré.**

Une fois l'acceptation du Vendeur formulée, par courrier ou par l'intermédiaire d'Agorastore, nous vous accompagnerons jusqu'à la signature de l'acte de vente chez le notaire.